

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_047 - FINANCES PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DU 11 MAI 2023

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Lors de sa réunion du 11 mai 2023, la CLECT a ainsi eu à examiner :

- Les conditions financières de retour des personnels des services communs mis à disposition dans les communes de Versaugues – Volesvres – Nochize par la communauté de communes Le Grand Charolais ;
- Les transferts de charges liés aux transports nécessaires à la natation scolaire sur le territoire de la communauté de commune ;
- Le transfert de la ligne de bus de transport intérieur dit « PLM » sur le territoire de la commune de Paray-le-Monial ;

Le rapport évaluant le coût net des charges transférées doit désormais être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Une fois le rapport adopté, le Conseil communautaire devra délibérer pour fixer les attributions de compensation définitives.

En application du septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le rapport est transmis, par la présente délibération, à l'organe délibérant de la Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33,

Vu le Code général des impôts, notamment le IV de son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-071 en date du 09 juillet 2020 portant désignation des membres de la CLECT,

Considérant le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 11 mai 2023 joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 avril 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Régis GAUTHERON,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

Prend Acte

- de la communication du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 11 mai 2023,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Délégués ne prenant pas part au vote :

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais